

Image not found or type unknown



Refus d'enregistré une plainte

Par **christo75**, le **04/06/2008** à **22:57**

je detiens trois cheque pour un montant de 900 euros que la prsonne a déclaré perdu j'ai voulu porté plainte au comisariat ceux si on refusé de l'enregistré au motif que cela n'était pas du pénal quel sont les texte de loi sur lequel je pourrait m'appuyer afin que ma plainte soit admise merci

Par **JamesEraser**, le **04/06/2008** à **23:22**

Eh bien, si la personne vous a remis des chèques qu'elle a ensuite déclarés perdus auprès de sa banque, je suppose qu'il s'agit d'une fausse déclaration.

art 441 et suivants du Code "PENAL".

Cordialement